

LUCCINI PRODUCTIONS

Droit à l'image

SAISON
2026/2027

Version consolidée

Fiche d'autorisation de droit à l'image et de captation audiovisuelle

Document relatif à l'autorisation de captation,
d'utilisation et de diffusion de l'image et, le cas
échéant, de la voix des participants dans le cadre
des activités artistiques, culturelles et
pédagogiques portées par l'association LUCCINI
PRODUCTIONS, notamment dans le cadre de
MISFITS ACADEMY .

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La présente autorisation de droit à l'image et de captation audiovisuelle définit les conditions dans lesquelles LUCCINI PRODUCTIONS peut capter, utiliser et diffuser l'image et, le cas échéant, la voix des participants, majeurs ou mineurs, dans le cadre des activités proposées par MISFITS ACADEMY.

Elle a pour objet de recueillir le consentement des participants majeurs ou, pour les participants mineurs, de leurs représentants légaux, concernant les finalités et les supports d'utilisation expressément définis dans le présent document.

Elle complète les Conditions Générales d'Adhésion, d'Inscription et de Participation de LUCCINI PRODUCTIONS ainsi que les règlements intérieurs applicables au sein de LUCCINI PRODUCTIONS et dans le cadre des activités de MISFITS ACADEMY.

La présente autorisation est distincte des Conditions Générales d'Adhésion, d'Inscription et de Participation et n'a pas pour objet de définir les conditions générales d'adhésion, d'inscription ou de participation aux activités de MISFITS ACADEMY.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dispositif artistique, culturel et pédagogique : MISFITS ACADEMY

Association porteuse : LUCCINI PRODUCTIONS

Statut juridique : Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 4 place du Muguet Nantais - Boulevard Émile Gabory - 44200 Nantes (Loire-Atlantique)

Date d'adoption : 05 août 2026

DÉFINITION DE LUCCINI PRODUCTIONS

LUCCINI PRODUCTIONS est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet le développement de projets artistiques, culturels et pédagogiques.

Elle conçoit, organise et accompagne des actions liées notamment à la création artistique, à la transmission culturelle, aux pratiques artistiques, aux projets collectifs et aux initiatives favorisant l'accès à la culture.

Dans le cadre de ses missions, LUCCINI PRODUCTIONS développe différents projets et dispositifs, parmi lesquels figure notamment MISFITS ACADEMY, dispositif artistique, culturel et pédagogique consacré aux danses urbaines, à la création chorégraphique et à la transmission culturelle.

DÉFINITION DE MISFITS ACADEMY

MISFITS ACADEMY constitue un dispositif artistique, culturel et pédagogique développé par LUCCINI PRODUCTIONS autour des danses urbaines, de la création chorégraphique, de la transmission culturelle et de l'accompagnement des pratiques artistiques.

MISFITS ACADEMY ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte et exerce ses activités dans le cadre administratif, juridique et organisationnel défini par LUCCINI PRODUCTIONS.

1 - IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Dispositif : MISFITS ACADEMY

Association de rattachement : LUCCINI PRODUCTIONS

Activités concernées : cours de danses urbaines, ateliers, stages, répétitions, spectacles, déplacements, projets pédagogiques et artistiques.

2 - IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Activité(s) suivie(s) :

Groupe / Cours :

Statut du participant :

- ☐ Participant majeur - le participant signe lui-même la présente autorisation (voir section 10).
- ☐ Participant mineur - l'autorisation est signée par son représentant légal (voir sections 3 et 10).

3 - IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL (participant mineur uniquement)

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de représentant légal du participant mineur indiqué ci-dessus.

Cette section n'est à compléter que lorsque le participant est mineur. Lorsque le participant est majeur, il complète et signe directement la présente autorisation, conformément à la section 10.

4 - OBJET DE L'AUTORISATION

Dans le cadre des activités de MISFITS ACADEMY, des photographies et des captations audiovisuelles, pouvant notamment comprendre l'image et la voix des participants, peuvent être réalisées lors :

- des cours et ateliers ;
- des stages ;
- des répétitions ;
- des spectacles et représentations publiques ;
- des événements artistiques et culturels ;
- des projets collectifs ou créations chorégraphiques ;
- des actions de communication et de valorisation des activités.

Ces captations permettent de documenter, valoriser et promouvoir les projets réalisés par LUCCINI PRODUCTIONS.

5 - AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DE LA VOIX

J'autorise LUCCINI PRODUCTIONS à capter et utiliser l'image et, le cas échéant, la voix du participant identifié en section 2, dans le cadre des finalités suivantes :

- communication institutionnelle de l'association ;
- promotion des activités de MISFITS ACADEMY ;
- présentation des projets artistiques, culturels et pédagogiques réalisés ;
- supports numériques, notamment sites internet, réseaux sociaux et supports de communication officiels de l'association ;
- supports imprimés ou institutionnels liés aux activités de l'association ;
- supports de communication de LUCCINI PRODUCTIONS ou, dans le cadre des projets concernés, de ses partenaires, notamment leurs sites internet, réseaux sociaux, supports imprimés ou institutionnels.

Je reconnais que cette utilisation est réalisée dans un cadre non commercial lié aux activités et à la communication de LUCCINI PRODUCTIONS.

L'autorisation porte sur l'ensemble des finalités et supports énumérés ci-dessus. Elle est accordée ou refusée dans son ensemble par le participant majeur ou, pour un participant mineur, par son représentant légal.

Le refus ou le retrait de l'autorisation n'a aucune incidence sur l'accès aux activités proposées par MISFITS ACADEMY, conformément aux conditions prévues à la section 8.

6 - CONDITIONS D'UTILISATION

LUCCINI PRODUCTIONS s'engage à utiliser l'image et, le cas échéant, la voix des participants dans le respect :

- de leur dignité ;
- de leur intégrité ;
- de leur vie privée ;
- du cadre artistique, culturel et pédagogique des activités.

L'image et la voix ne pourront pas être utilisées dans un contexte portant atteinte à la personne représentée ou contraire aux valeurs de l'association.

Dans le cadre des projets soutenus, accompagnés ou réalisés en partenariat avec LUCCINI PRODUCTIONS, les contenus autorisés peuvent également être diffusés sur les supports de communication des partenaires concernés, lorsque cette diffusion participe à la valorisation des actions artistiques, culturelles ou pédagogiques liées aux projets concernés.

Ces utilisations restent limitées aux finalités et aux supports expressément autorisés à la section 5.

7 - DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est accordée pour la durée de la saison 2026-2027. Elle pourra faire l'objet d'une nouvelle autorisation pour les saisons suivantes.

Le retrait de l'autorisation met fin aux utilisations futures de l'image et, le cas échéant, de la voix du participant dans le cadre des finalités et supports définis à la section 5, dans les conditions prévues à la section 8.

Les photographies et contenus audiovisuels réalisés et diffusés conformément à l'autorisation accordée avant son retrait peuvent être conservés dans les archives artistiques, culturelles et institutionnelles de LUCCINI PRODUCTIONS, lorsque cette conservation demeure justifiée par les finalités d'archivage et de valorisation des activités et projets de l'association.

Cette conservation ne vaut pas nouvelle autorisation pour effectuer de nouvelles utilisations ou diffusions de l'image ou, le cas échéant, de la voix du participant à des fins de communication après le retrait de l'autorisation.

8 - REFUS OU RETRAIT DE L'AUTORISATION

Le refus d'autorisation n'a aucune incidence sur l'accès aux activités proposées par MISFITS ACADEMY.

Le participant majeur ou, pour un participant mineur, son représentant légal, peut retirer son autorisation à tout moment en adressant une demande à LUCCINI PRODUCTIONS à l'adresse suivante : misfitsacademy@gmail.com.

Le retrait prend effet pour les utilisations futures de l'image et, le cas échéant, de la voix du participant dans le cadre des finalités et supports définis à la section 5, à compter de sa prise en compte par LUCCINI PRODUCTIONS, sous réserve des contraintes techniques et des obligations légales applicables.

Il ne remet pas automatiquement en cause les supports déjà réalisés ou diffusés conformément à l'autorisation initialement accordée, ni leur conservation dans les conditions prévues à la section 7.

9 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre de la présente autorisation, ainsi que les images et contenus audiovisuels captés, font l'objet d'un traitement par LUCCINI PRODUCTIONS pour la gestion et l'exécution des finalités décrites à la section 5, ainsi que pour la gestion, le suivi et la justification des autorisations accordées.

Le responsable du traitement est l'association LUCCINI PRODUCTIONS.

Ces traitements respectent le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), la loi Informatique et Libertés et la réglementation applicable.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente autorisation sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées et conformément aux obligations légales applicables.

Les photographies et contenus audiovisuels réalisés dans le cadre des activités peuvent, lorsqu'ils présentent un intérêt artistique, culturel ou institutionnel, être conservés dans les archives de LUCCINI PRODUCTIONS dans les conditions prévues à la section 7.

En cas de retrait de l'autorisation, les utilisations futures de l'image et, le cas échéant, de la voix sont interrompues dans les conditions prévues à la section 8. Les éléments nécessaires à la gestion et à la preuve de l'autorisation, ainsi qu'à la prise en compte de son retrait, peuvent être conservés pendant la durée nécessaire à ces finalités.

Les personnes concernées disposent des droits prévus par la réglementation applicable, notamment des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, ainsi que du droit de retirer leur consentement lorsque le traitement repose sur celui-ci.

Pour les participants mineurs, ces droits sont exercés par leurs représentants légaux dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Pour exercer ces droits, demander le retrait de l'autorisation ou obtenir toute information relative au traitement des données, la personne concernée ou son représentant légal peut contacter LUCCINI PRODUCTIONS à l'adresse suivante : misfitsacademy@gmail.com. Une réponse est apportée dans un délai maximal d'un (1) mois à compter de la réception de la demande, conformément au RGPD.

10 - RECONNAISSANCE, ACCEPTATION ET SIGNATURE

- **Participant majeur**

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente autorisation de droit à l'image et de captation audiovisuelle et en accepter les conditions.

J'autorise LUCCINI PRODUCTIONS à capter et utiliser mon image et, le cas échéant, ma voix, dans le cadre de l'ensemble des finalités et supports définis à la section 5.

Je reconnais que mon refus ou le retrait de mon autorisation n'a aucune incidence sur mon accès aux activités proposées par MISFITS ACADEMY, conformément aux conditions prévues à la section 8.

Nom et prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

- **Participant mineur**

Je soussigné(e), représentant légal du participant mineur identifié en section 2, reconnais avoir pris connaissance de la présente autorisation de droit à l'image et de captation audiovisuelle et en accepter les conditions au nom du participant mineur.

J'autorise LUCCINI PRODUCTIONS à capter et utiliser l'image du participant mineur ainsi que, le cas échéant, sa voix, dans le cadre de l'ensemble des finalités et supports définis à la section 5.

Le représentant légal déclare avoir informé le participant mineur de la présente autorisation et, compte tenu de son âge et de son degré de maturité, avoir pris en considération son avis.

Je reconnais que le refus ou le retrait de mon autorisation n'a aucune incidence sur l'accès du participant mineur aux activités proposées par MISFITS ACADEMY, conformément aux conditions prévues à la section 8.

Nom et prénom du représentant légal :

Lien avec le participant mineur :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

MENTIONS LÉGALES

LUCCINI PRODUCTIONS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :

4 place du Muguet Nantais - Boulevard Émile Gabory
44200 Nantes

RNA : W442003615

SIREN : 518 249 271

SIRET : 518 249 271 00017

Courriel : misfitsacademy@gmail.com

Lorsque la présente autorisation est diffusée sur le site internet de l'association, le directeur de la publication est le Président de LUCCINI PRODUCTIONS en exercice.

VERSION DU DOCUMENT

Autorisation de droit à l'image et de captation audiovisuelle

Association LUCCINI PRODUCTIONS - Dispositif MISFITS ACADEMY

Activités artistiques, culturelles et pédagogiques développées notamment dans le cadre de : **MISFITS ACADEMY**

Version consolidée

Saison : 2026 - 2027

Dernière mise à jour : 05 août 2026

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente autorisation entre en vigueur à compter de la saison 2026-2027 et s'applique dans les conditions définies aux sections 5 à 9 du présent document.

La présente autorisation est mise à disposition des participants et de leurs représentants légaux, notamment par voie numérique sur le site internet de LUCCINI PRODUCTIONS ou par tout autre moyen de communication utilisé par l'association.

Pour être valable, l'autorisation doit être dûment complétée et signée par le participant majeur ou, pour un participant mineur, par son représentant légal. La signature vaut reconnaissance de la prise de connaissance du présent document et expression du consentement dans les conditions qui y sont définies.

ARCHIVAGE

Une version de la présente autorisation, dûment complétée et signée, est conservée par LUCCINI PRODUCTIONS dans le cadre de la gestion administrative des participants et de la justification des autorisations accordées.

Lorsque l'autorisation est recueillie dans le cadre du formulaire d'inscription en ligne, les informations enregistrées et validées dans ce formulaire, ainsi que la version du présent document applicable au moment du consentement, constituent la référence des choix et autorisations recueillis auprès du participant majeur ou, pour un participant mineur, de son représentant légal.

Les documents, informations et éléments relatifs aux autorisations sont conservés conformément aux durées et conditions prévues à la section 9 relative à la protection des données personnelles.

En cas de retrait de l'autorisation, la demande de retrait ainsi que les éléments nécessaires à son traitement peuvent également être conservés afin d'assurer le suivi de la demande et de justifier sa prise en compte.

LUCCINI PRODUCTIONS - MISFITS ACADEMY

Autorisation de droit à l'image et de captation audiovisuelle

Saison 2026-2027